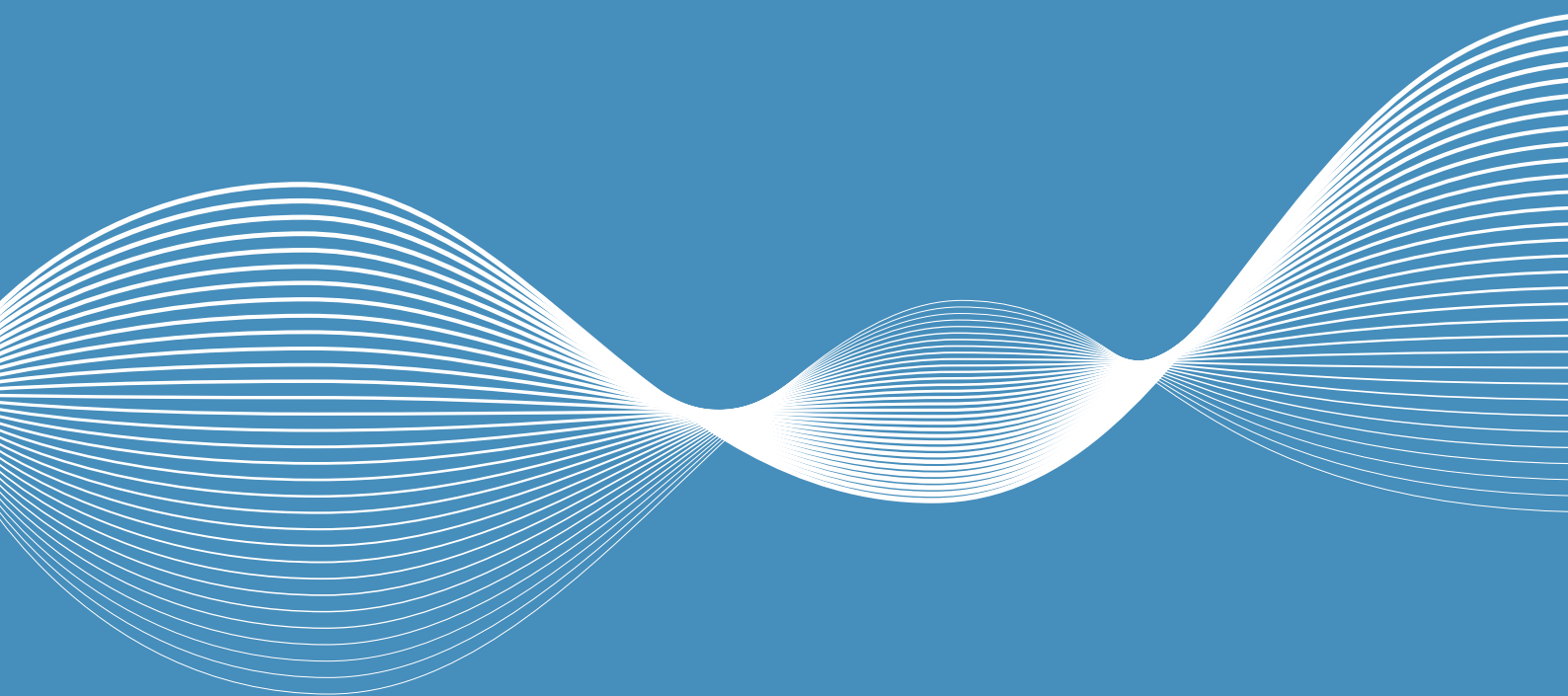


# Observatoire économique et financier

Clôture 2021

**HCCA**  
Haut Conseil de la Coopération Agricole

7ÈME ÉDITION - DÉCEMBRE 2022





## ÉDITORIAL

L'édition 2022 de l'Observatoire Economique et Financier du HCCA présente un exercice complet des résultats des coopératives agricoles sur la période éprouvante de la COVID 19. Si le secteur agroalimentaire a su démontrer sa résilience et sa forte contribution au maintien de la souveraineté économique de la Nation, force est de constater que l'ensemble des entreprises coopératives a plutôt bien résisté.

Les résultats sont en baisse sensible alors que les coopératives ont peu fait appel aux mécanismes de soutien de l'économie via la procédure des PGE tout en soumettant leurs outils et moyens de production à rude épreuve. À un moment où les négociations commerciales sont restées très arides et que la loi EGalim 2 n'a pas encore produit tous ses effets, le tissu coopératif continue d'investir et de moderniser son outil de production pour préserver sa compétitivité et maîtriser ses coûts de revient.

Certaines filières ont bénéficié de la bonne tenue des cours notamment en polycultures et en grandes cultures tandis que le secteur laitier et les fruits et légumes ont souffert des effets conjugués des aléas climatiques et de la pression concurrentielle.

Une nouvelle fois, cette publication « Clôture 2021 » montre qu'il n'y a pas de profil type en matière de performances mais la diversité des territoires et des productions peut constituer des critères qui pèsent sur l'hétérogénéité des éléments de gestion.

Le poids des coopératives agricoles dans l'agro-alimentaire national ne cesse de croître, il dépasse désormais les 40% et il totalise plus de 88 milliards d'Euros de chiffres d'affaires démontrant à lui seul l'importance que représentent la valeur des produits issus des coopératives dans la consommation quotidienne des Français.

Nous ne devons toutefois pas perdre de vue que la légitimité des coopératives agricoles tient aussi dans leur solidité financière et dans leur pérennité et que, au regard de leurs fonds propres globaux, il y a nécessité de réfléchir aux moyens de les renforcer.

Le HCCA a initié en 2022 un projet dans ce sens qu'il va poursuivre au cours de l'exercice 2023 auprès des différentes parties prenantes mais aussi des pouvoirs publics. En effet, au regard du poids des investissements nécessaires et de leur lourdeur pour assumer toutes les transitions, il faut dès à présent rechercher des capitaux longs et à coûts raisonnables (titres participatifs, prêts participatifs, obligations relance...) pour contribuer au financement de tous ces projets incontournables. À travers nos analyses sectorielles et par typologie de chiffres d'affaires, nous nous efforçons de démontrer l'utilité et la nécessité de telles ressources et surtout d'en qualifier le besoin.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de cet observatoire qui s'enrichit chaque année de nouveaux ratios à partir d'éléments précieux issus de vos dossiers annuels de contrôle. Nous espérons qu'il vous soit utile pour renforcer la connaissance et la notoriété du poids économique des coopératives agricoles pour notre pays d'une part, et d'autre part qu'il constitue des éléments précieux de comparaison.

La crise énergétique européenne 2022 est une nouvelle épreuve que les coopératives agricoles françaises vont devoir, non sans difficultés, surmonter. Je suis toutefois convaincu que le modèle saura encore faire preuve de résilience.



**François MACÉ,**  
Président de la section  
Économique et Financière du HCCA

## MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

### SOURCE ET COLLECTE DES DONNÉES : DOSSIERS ANNUELS DE CONTRÔLE (DAC)

Selon l'article R525-8 du Code Rural et de la Pêche Maritime, les sociétés coopératives agricoles et les unions de coopératives agricoles doivent, chaque année et dans le délai de trois mois à compter de la date de la réunion de l'assemblée générale qui a approuvé les comptes de l'exercice écoulé, faire parvenir au Haut Conseil de la Coopération Agricole leur dossier annuel de contrôle (DAC).

Pour cette nouvelle version, le HCCA a souhaité produire un dossier aussi complet que celui de l'année passée, qui avait vu pas moins de 300 données être ajoutées à l'observatoire économique et financier. Ces nouvelles données ont permis de calculer les ratios commentés au fil de cette publication. Cette nouvelle édition est l'occasion de compléter le précédent numéro et de présenter des données sur 4 années consécutives. Après retraitement des coopératives membres d'une structure (ex : union), le HCCA dénombre 1 350 DAC reçus (1 195 coopératives et 155 unions) en 2021 sur un total de 1 858 coopératives et unions (hors SICA et CUMA). Le chiffre d'affaires de ces coopératives représente plus de 99% du chiffre d'affaires total des coopératives françaises.

Le périmètre d'étude est mouvant en raison des cycles de vie des coopératives : fusions, acquisitions, créations et disparitions sont autant d'évènements qui impliquent un retraitement des données. Dans un souci de comparabilité et de finesse analytique, la règle de traitement des données retenue lors de la section économique et financière est la suivante : il a été convenu, en l'absence de réception de DAC 2021, d'extraire les données chiffrées 2018, 2019 et 2020 de la base. En revanche, dans le cas de fusion sur 2021, les comptes 2018, 2019 et 2020 de chaque entité sont conservés. Sur 2021, on retrouve les comptes de la coopérative absorbante. Nous avons donc ainsi un périmètre constant de 1 254 coopératives et unions.

### REMERCIEMENTS

Nos remerciements s'adressent à toutes les coopératives et unions ayant transmis dans les délais leur Dossier Annuel de Contrôle (DAC) complet.

Cela facilite grandement le travail du HCCA qui est ainsi en mesure de produire des synthèses fiables et utiles pour les coopératives elles-mêmes, ainsi que pour la connaissance et la reconnaissance de la coopération agricole au sein de l'économie française et européenne.

### TRAITEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les données « si-conso » de l'observatoire économique sont construites selon un principe simple : pour les groupes qui publient des comptes consolidés, les données consolidées sont utilisées dans les calculs. Si la coopérative ne consolide pas, alors le calcul est exécuté à partir des comptes sociaux.

Les seuils légaux au-delà desquels une coopérative doit consolider ses comptes sont basés sur le dépassement de deux des montants suivants : 24 M€ pour le total du bilan, 48 M€ pour le montant du chiffre d'affaires net, 250 pour le nombre moyen d'employés. Ces informations doivent être calculées pour l'ensemble constitué par les coopératives et les entreprises qu'elles contrôlent (article L.524-6-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

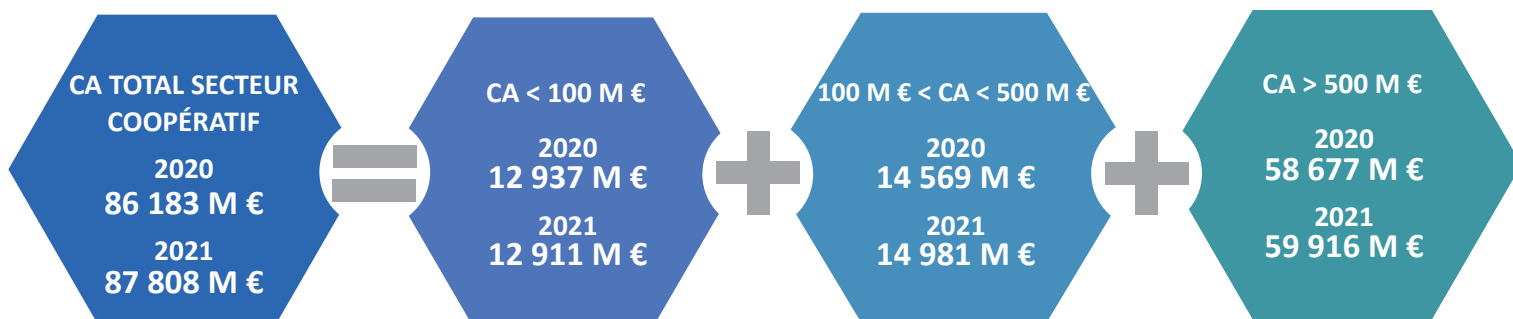
### Données sur les clôtures comptables :

Selon les dates prévues par leurs statuts, les coopératives et groupes coopératifs opèrent leurs clôtures comptables à des périodes différentes. Nous n'avons pas opéré de retraitement en vue de faire nos analyses. Les lecteurs sont donc appelés à la prudence concernant l'interprétation des données au regard des conjonctures 2021.

### MÉTHODOLOGIE SUR LA SEGMENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La taille des coopératives étant déterminante pour comprendre les mécanismes économiques et financiers à l'œuvre, nous avons choisi de segmenter nos données en trois groupes. Le premier est constitué des coopératives dont le chiffre d'affaires est inférieur à 100 M€, le second est constitué des coopératives dont le chiffre d'affaires se situe entre 100 M€ et 500 M€, le troisième pour celles qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 500 M€.

### Ventilation du chiffre d'affaires en fonction de la taille des coopératives

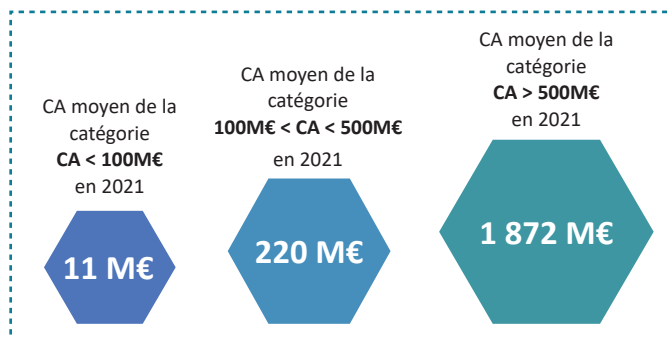


**1 254** coopératives prises en compte dans l'étude en 2020 dont :

- 1 156** avec un CA < 100 M €
- 66** avec un CA compris entre 100 M € et 500 M €
- 32** avec un CA > 500 M €

**1 254** coopératives prises en compte dans l'étude en 2021 dont :

- 1 154** avec un CA < 100 M €
- 68** avec un CA compris entre 100 M € et 500 M €
- 32** avec un CA > 500 M €



## CHIFFRES CLÉS CLASSÉS PAR TRANCHE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

L'observatoire économique est fondé sur l'analyse des ratios suivants. Une analyse détaillée pourra être trouvée dans la suite de l'observatoire. Les données 2018, 2019 et 2020 qui sont présentées ont évolué depuis le précédent observatoire car elles se sont enrichies des DAC reçus au fil du temps.

### INDICATEURS DE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

#### MARGE D'EBITDA\*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	3,70%	3,02%	3,11%	4,01%
2019	3,33%	3,19%	2,81%	3,51%
2020	4,28%	3,35%	2,84%**	4,35%
2021	4,37%	3,95%	2,91%	4,65%

#### RÉSULTAT NET / CHIFFRE D'AFFAIRES\*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	0,51%	1,00%	1,07%	0,25%
2019	0,43%	0,88%	1,31%	0,09%
2020	0,56%	0,71%	0,99%**	0,42%
2021	0,83%	1,29%	1,38%	0,51%

#### IMMOBILISATIONS NETTES / TOTAL BILAN\*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	37,39%	32,67%	34,43%	39,47%
2019	36,66%	32,52%	34,08%	38,49%
2020	36,61%	32,18%	33,26%	38,63%
2021	35,74%	32,48%	33,40%	37,18%

#### PART À L'INTERNATIONAL - EXPORTATEURS DIRECTS\*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	26,10%	17,79%	16,67%	29,88%
2019	24,91%	20,32%	16,96%	27,46%
2020	24,92%	20,01%	18,40%	27,44%
2021	23,84%	21,61%	18,08%	25,49%

Le calcul de la part à l'international ne prend en compte que les coopératives et groupes communiquant les données relatives à leurs exportations. Précisions que ce chiffre est certainement sous-évalué, puisque de nombreuses coopératives ne commercent pas directement à l'exportation, notamment en vendant leurs produits à des sociétés privées de négoce et de transformation.

### INDICATEURS DE PERFORMANCE FINANCIÈRE

#### CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT\*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	2,26%	3,09%	2,54%	2,00%
2019	2,47%	4,27%	2,65%	2,02%
2020	2,86%	3,02%	2,34%**	2,95%
2021	3,02%	3,56%	2,62%	3,01%

\* L'explication du ratio et le détail des calculs sont disponibles dans le glossaire, à la page 15.

\*\* Retraitement fait d'une coopérative ayant une situation exceptionnelle et de surcroît sur une activité non agricole.

## CHIFFRES CLÉS CLASSÉS PAR TRANCHE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

### ROCE\*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	2,91%	0,75%	3,13%	3,56%
2019	1,96%	1,42%	2,49%	1,99%
2020	3,30%	1,38%	2,84%**	4,08%
2021	3,25%	2,50%	2,74%	3,64%

### LEVIER FINANCIER\*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	4,14	3,10	3,31	4,49
2019	4,56	3,33	3,44	5,05
2020	3,56	3,49	2,81%**	3,68
2021	3,58	2,34	2,94	3,89

### VIEILLISSEMENT DE L'OUTIL\*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	41,41%	42,74%	36,40%	42,22%
2019	39,71%	43,69%	34,48%	39,88%
2020	35,71%	37,77%	33,22%	35,59%
2021	38,69%	39,05%	32,88%	39,82%

### FONDS PROPRES / BILAN\*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	37,88%	46,28%	42,94%	34,24%
2019	37,18%	45,53%	43,45%	33,23%
2020	36,91%	44,56%	45,34%	32,86%
2021	36,72%	46,56%	45,55%	31,99%

### DETTES FINANCIÈRES NETTES / FONDS PROPRES\*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	55,65%	21,78%	39,76%	73,75%
2019	56,51%	24,41%	37,47%	75,40%
2020	56,04%	26,67%	29,72%	75,53%
2021	57,08%	20,50%	29,97%	80,64%

### EBITDA / FONDS PROPRES\*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	13,44%	7,03%	12,01%	16,42%
2019	12,40%	7,33%	10,90%	14,93%
2020	15,75%	7,64%	10,57%**	20,54%
2021	15,96%	8,77%	10,20%	20,71%

\* L'explication du ratio et le détail des calculs sont disponibles dans le glossaire, à la page 15.

\*\* Retraitement fait d'une coopérative ayant une situation exceptionnelle et de surcroît sur une activité non agricole.

## TOP 100 DES GROUPES COOPÉRATIFS AGRICOLES (BASE CA 2021)

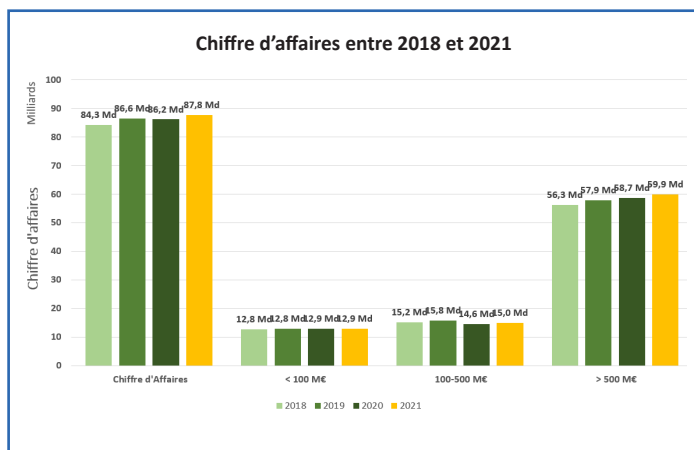
Rang	Nom	Chiffre d'affaires	Rang	Nom	Chiffre d'affaires
1	AGRIAL	6 217 803 000	51	LACT'UNION	272 093 438
2	TERRENA	5 005 280 000	52	BOURGOGNE DU SUD	265 168 597
3	UNION INVIVO *	4 709 600 000	53	AGORA (EX OCEAL)	264 466 063
4	SODIAAL UNION	4 668 251 000	54	FRANCE PRUNE	259 994 449
5	TEREOS SCA	4 317 200 000	55	URCOOPA	258 871 710
6	AXEREAL	3 128 249 000	56	ALTITUDE	255 894 000
7	VIVESCIA	3 109 735 000	57	FEDER ELEVAGE (EX GLOBAL)	247 426 326
8	EUREDEN	3 101 306 000	58	CAL 54	244 173 000
9	COOPERL ARC ATLANTIQUE	2 451 689 663	59	CMO (EX SAVEOL)	227 783 611
10	COOPERATIVE EVEN	2 273 611 000	60	INTERVAL	226 463 056
11	LIMAGRAIN	1 983 900 000	61	VALFRANCE	225 202 286
12	CRISTAL UNION	1 759 485 187	62	FIPSO	220 241 000
13	LES MAITRES LAITIERS	1 623 631 000	63	VAL DE GASCOGNE	216 485 742
14	EURALIS COOP	1 439 288 000	64	TERRE COMTOISE	211 637 309
15	UNEAL	1 392 561 000	65	TERROIRS ET VIGNERONS DE CHAMP	209 356 519
16	LUR BERRI	1 332 683 000	66	COOPERATIVE TERRES DE L'OUEST	206 864 464
17	MAISADOUR	1 275 547 000	67	CAPL	201 850 918
18	SCAEL	1 198 006 322	68	ALLIANCE FORÊTS BOIS	196 002 000
19	NATUP	1 138 215 000	69	CAC	192 126 360
20	CAVAC	1 034 295 000	70	INNOVAL (EX COOP EVOLUTION)	177 697 779
21	ARTERRIS	1 003 257 000	71	PERLE UNION	172 954 095
22	SICAREV COOP	996 044 000	72	CAPROGA LA MEUNIÈRE	170 718 454
23	NORIAP	820 904 317	73	CATELYS	169 666 789
24	OCEALIA	810 284 000	74	CELIA (EX CEMAC COBEVIAL)	167 780 000
25	COBEVIAL	730 061 000	75	TERRE DE LIN	160 494 895
26	LE GOUESSANT	656 684 191	76	SCA OCEANE	159 256 985
27	OXYANE	625 494 000	77	VALSOLEIL	156 044 000
28	EVEL'UP	599 585 172	78	ULM	154 859 583
29	CÉRÈSIA (EX ACOLYANCE)	585 270 000	79	ALLIANCE PORCI D'OC	153 631 601
30	TERRES DU SUD	558 979 296	80	CCPA	152 619 157
31	EMC2	558 735 000	81	SCA LES MARAÎCHERS D'ARMOR	151 384 389
32	UCL ISIGNY SAINT MERE	510 244 000	82	ALLIANCE FINE CHAMPAGNE	150 792 244
33	SICA ST POL DE LEON	454 642 080	83	CAPL	141 612 127
34	LES SILOS VICOIS	444 154 852	84	PORELIA	141 401 897
35	TERRA LACTA	443 846 102	85	FRANCHE COMTE ELEVAGE	140 192 832
36	FROMAGERIE DE L'ERMITAGE	417 567 000	86	ALSACE LAIT	137 757 775
37	UNICOR	413 130 167	87	UCANEL	135 140 782
38	CIAB	411 696 088	88	COOPERATIVE GARUN - PAYSANNE	133 897 383
39	VIVADOUR	407 981 067	89	SEVEPI	131 902 468
40	DIJON CEREALES	378 456 150	90	CELMAR	129 614 121
41	LA PROSPERITE FERMIERE	375 385 618	91	110 BOURGOGNE	128 725 131
42	CAFEL	366 525 078	92	TERRE ATLANTIQUE	120 478 791
43	COMPTOIR AGRICOLE	355 309 974	93	COOP. AGRICOLE DE BONNEVAL	115 916 796
44	LES VERGERS DE BLUE WHALE	340 740 960	94	QUALISOL	114 317 550
45	LORCA	333 493 671	95	UNION CHAMPAGNE	112 094 758
46	PORC ARMOR EVOLUTION	317 913 442	96	UCAFT	111 248 614
47	CAPEL LA QUERCYNOISE	304 299 961	97	COOPERATIVE DE CREULLY	109 764 746
48	CENTRE OUEST CEREALES	299 825 266	98	LA PERIGOURDINE	102 319 002
49	UNION FEDER	285 537 191	99	COOPACA	101 821 175
50	CIRHYO	273 778 355	100	LES VIGNERONS DE TUTIAC	101 820 691

\* Le chiffre d'affaires d'INVIVO réalisé avec les coopératives adhérentes n'a pas été retraité dans ce top 100 (1,7 milliard €).

### Un top 100 stable et des changements de périmètres qui expliquent les variations les plus importantes.

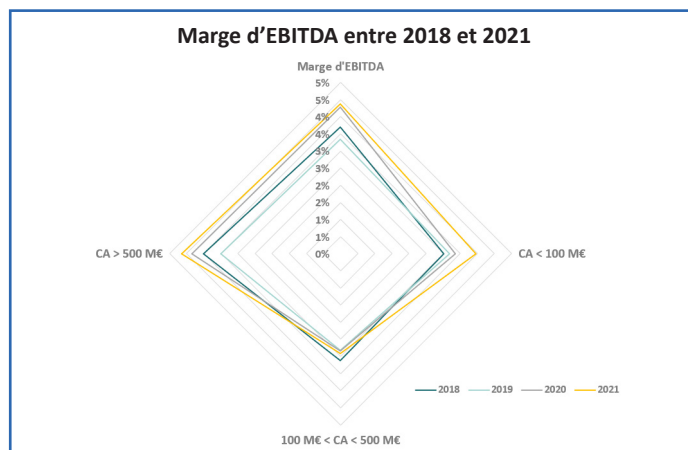
Par rapport à l'année 2020, le top 100 des groupes coopératifs est resté stable malgré quelques modifications dans le classement, ce qui confirme une faible variabilité de ce dernier d'une année sur l'autre. Ces groupes coopératifs représentent à eux seuls 85% du chiffre d'affaires, et les variations de leurs périmètres (fusions, acquisitions) expliquent une part importante des variations du chiffre d'affaires total.

## SYNTHÈSE SUR LES DONNÉES 2021



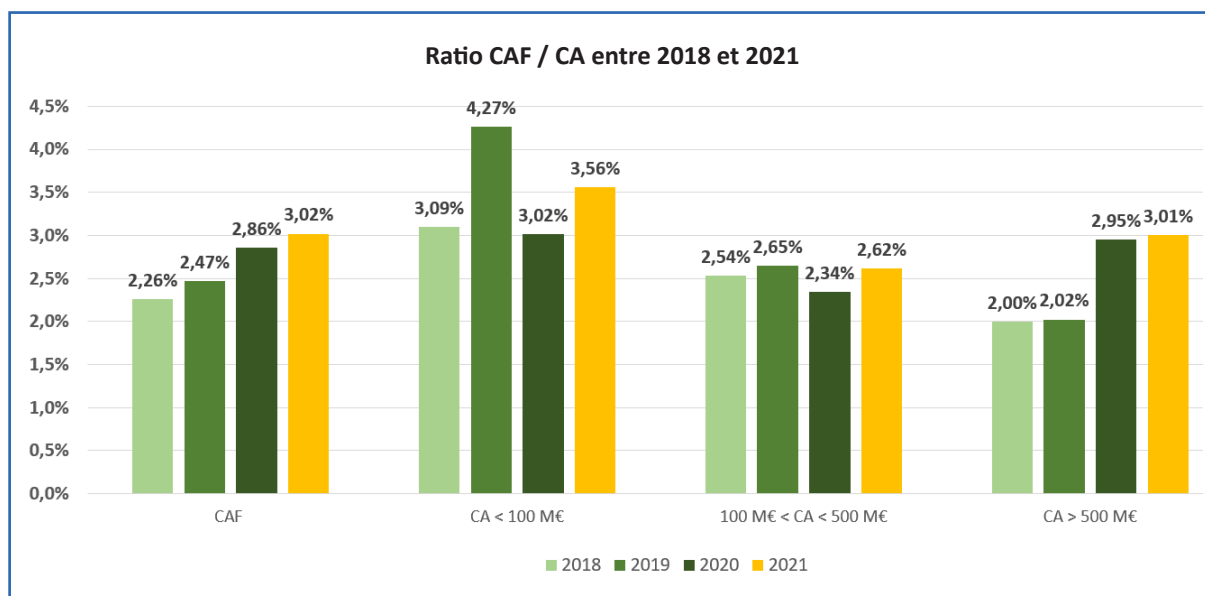
**Un chiffre d'affaires global en hausse de 2% et notamment sur les structures de taille moyenne (100 M€ < CA < 500 M€).**

Le chiffre d'affaires de l'ensemble des coopératives agricoles s'établissait à 87,8 milliards en 2021 contre 86,2 en 2020, cette augmentation concernant l'ensemble du secteur coopératif exceptées les plus petites structures réalisant moins de 100 M€ de chiffre d'affaires. L'augmentation du chiffre d'affaires des structures de taille intermédiaire (100 M€ < CA < 500 M€) +2.75 points et des leaders (CA > 500 M€) peut s'interpréter comme une conséquence de la sortie de la crise sanitaire, qui contrebalance l'effet d'une campagne céréalière très fructueuse.



**Une rentabilité stable sur l'ensemble des structures mais qui augmente chez les plus petites coopératives réalisant moins de 100 M€ de chiffre d'affaires.**

La marge d'EBITDA a très légèrement augmenté pour les plus petites structures réalisant moins de 100 M€ de Chiffre d'Affaires, qui a vu le ratio passer de 3,35% en 2020 à 3,95% en 2021. Cette augmentation s'explique essentiellement par une augmentation du niveau d'EBITDA. Si dans l'ensemble le ratio a gagné 0,09 point, les leaders du secteur (CA > 500 M€), ont vu passer le ratio de 4,35 à 4,65%.



**Une structure financière qui s'améliore pour les petites et moyennes structures.**

La capacité d'autofinancement a connu une augmentation sur tous les segments de la coopération agricole.

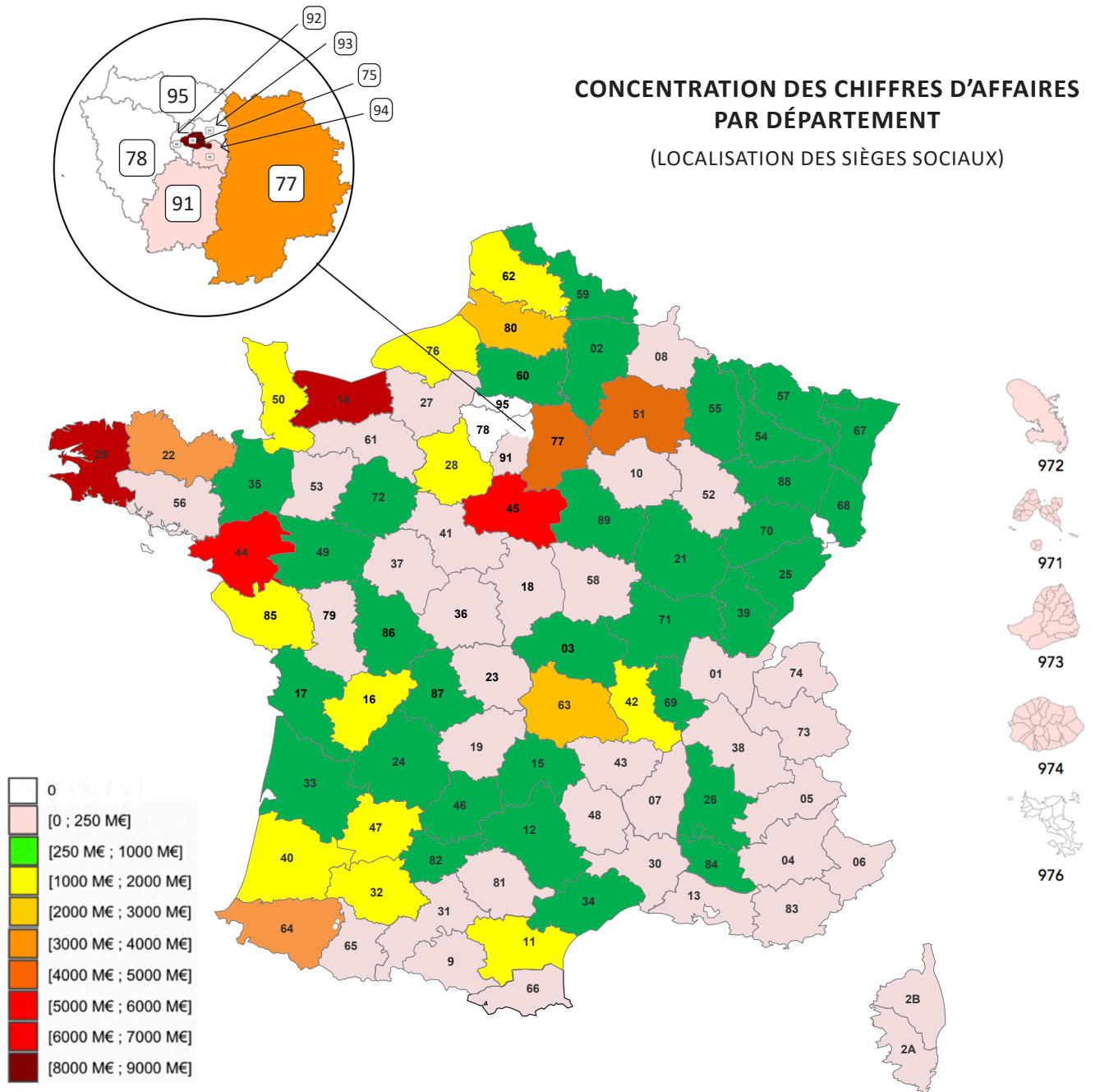
Le levier financier sur tous les segments de la coopération agricole s'est maintenu à son niveau de 2020 mais s'est sensiblement amélioré (- 1,15 point) chez les plus petites coopératives réalisant moins de 100 M€ de chiffre d'Affaires.

**Une très légère diminution des investissements, concentrée sur les grandes structures.**

Le ratio immobilisations nettes/total bilan a diminué de 36,6 % en 2020 à 35,7% en 2021. Cette augmentation est majoritairement due aux structures leaders (CA > 500 M€), qui ont connu une diminution de -1,45 points entre 2020 et 2021.



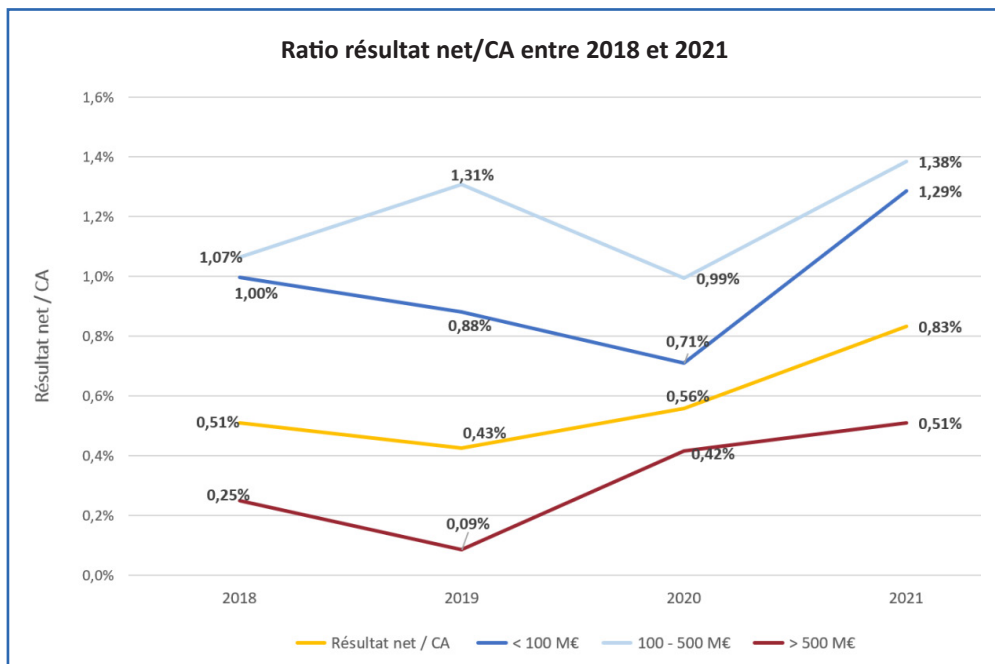
## GÉOGRAPHIE DE LA COOPÉRATION AGRICOLE SELON LES SIÈGES SOCIAUX



N°	Département	N°	Département	N°	Département	N°	Département	N°	Département
01	Ain	2B	Haute-Corse	40	Landes	60	Oise	80	Somme
02	Aisne	21	Côte-d'Or	41	Loir-et-Cher	61	Orne	81	Tarn
03	Allier	22	Côtes-d'Armor	42	Loire	62	Pas-de-Calais	82	Tarn-et-Garonne
04	Alpes-de-Haute-Provence	23	Creuse	43	Haute-Loire	63	Puy-de-Dôme	83	Var
05	Hautes-Alpes	24	Dordogne	44	Loire-Atlantique	64	Pyrénées-Atlantiques	84	Vaucluse
06	Alpes-Maritimes	25	Doubs	45	Loiret	65	Hautes-Pyrénées	85	Vendée
07	Ardèche	26	Drôme	46	Lot	66	Pyrénées-Orientales	86	Vienne
08	Ardennes	27	Eure	47	Lot-et-Garonne	67	Bas-Rhin	87	Haute-Vienne
09	Ariège	28	Eure-et-Loir	48	Lozère	68	Haut-Rhin	88	Vosges
10	Aube	29	Finistère	49	Maine-et-Loire	69	Rhône	89	Yonne
11	Aude	30	Gard	50	Manche	70	Haute-Saône	90	Territoire-de-Belfort
12	Aveyron	31	Haute-Garonne	51	Marne	71	Saône-et-Loire	91	Essonne
13	Bouches-du-Rhône	32	Gers	52	Haute-Marne	72	Sarthe	92	Hauts-de-Seine
14	Calvados	33	Gironde	53	Mayenne	73	Savoie	93	Seine-Saint-Denis
15	Cantal	34	Hérault	54	Meurthe-et-Moselle	74	Haute-Savoie	94	Val-de-Marne
16	Charente	35	Ille-et-Vilaine	55	Meuse	75	Paris	95	Val-D'Oise
17	Charente-Maritime	36	Indre	56	Morbihan	76	Seine-Maritime	971	Guadeloupe
18	Cher	37	Indre-et-Loire	57	Moselle	77	Seine-et-Marne	972	Martinique
19	Corrèze	38	Isère	58	Nièvre	78	Yvelines	973	Guyane
2A	Corse-du-Sud	39	Jura	59	Nord	79	Deux-Sèvres	974	La Réunion
								976	Mayotte

## ANALYSE ÉCONOMIQUE

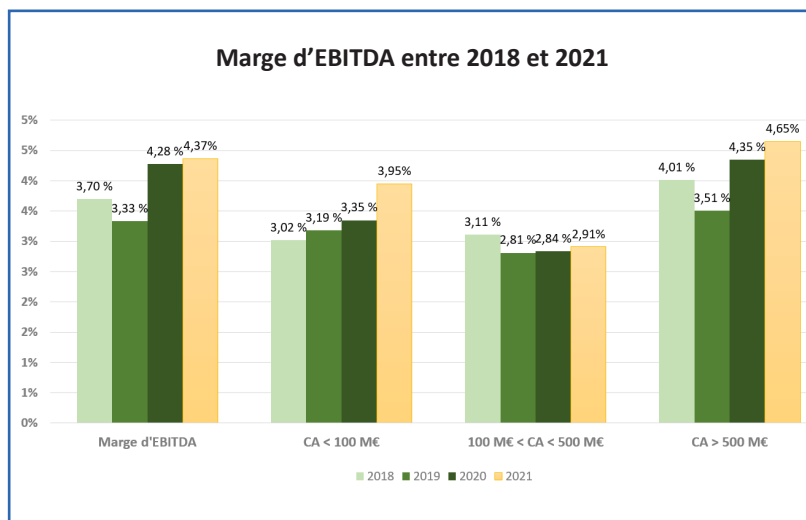
La conjoncture 2020-2021 a été marquée par une activité heurtée par les politiques sanitaires de « Stop & Go » des pouvoirs publics, puis une reprise économique significative à compter du deuxième semestre 2021. La normalisation progressive de l'activité économique a occasionné un important rebond de la production agroalimentaire, tirée par la demande (nationale et internationale) et une inflation des prix propre à accroître le chiffre d'affaires des comptes 2021.



Sur l'ensemble du secteur coopératif, le résultat net a connu une augmentation entre 2020 et 2021, ce qui explique l'augmentation de la rentabilité nette. L'augmentation du ratio est particulièrement remarquable pour les structures dont le chiffre d'affaires est compris entre 100 M€ et 500 M€ avec une hausse de +0,58 point.

**Une rentabilité stable sur l'ensemble des structures mais qui augmente chez les plus petites coopératives réalisant moins de 100 M€ de chiffre d'affaires.**

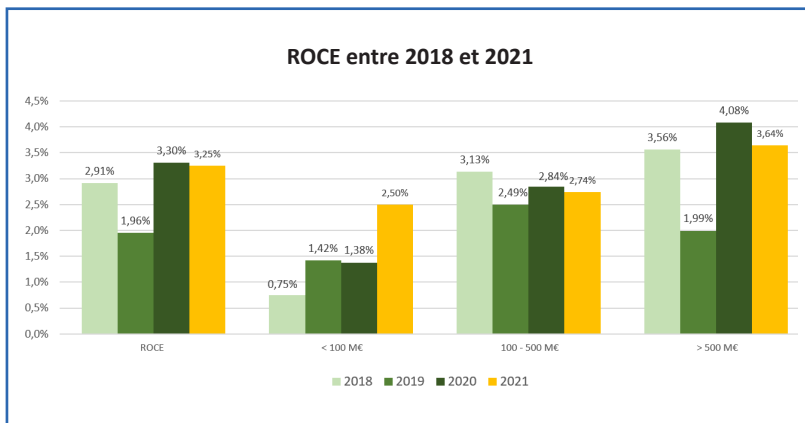
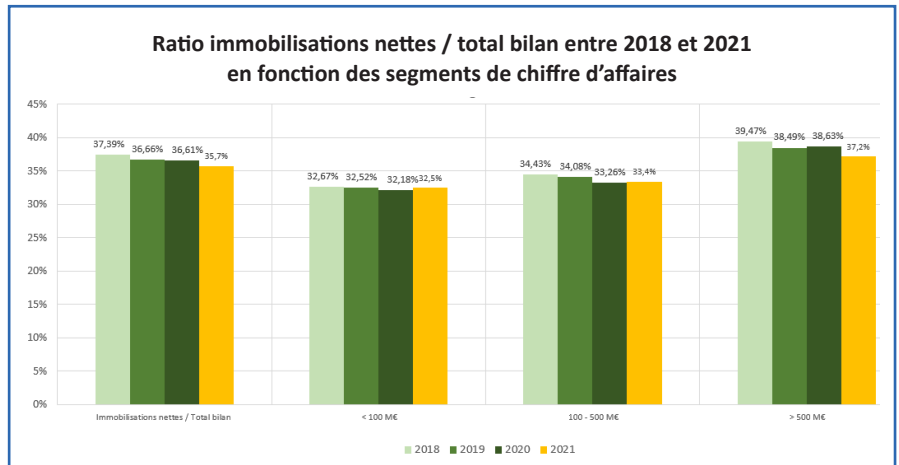
La marge d'EBITDA a très légèrement augmenté pour les plus petites structures réalisant moins de 100 M€ de chiffre d'affaires, qui a vu le ratio passer de 3,35% en 2020 à 3,95% en 2021. Cette augmentation s'explique essentiellement par une augmentation du niveau d'EBITDA. Si dans l'ensemble le ratio a gagné 0,09 point, les leaders du secteur (CA > 500 M€), ont vu passer le ratio de 4,35 à 4,65%.



## INVESTISSEMENTS

**Des immobilisations en baisse principalement concentrée chez les leaders (CA > 500 M€).**

Le ratio immobilisations nettes / total bilan a diminué -0,87 points entre 2020 et 2021 principalement concentré sur les grands groupes (CA > 500 M€) pour qui le ratio est passé de 38,60% en 2020 à 37,20% en 2021). Au contraire, les plus petites structures réalisant moins de 100 M€ de Chiffre d'Affaires et les structures de taille intermédiaire (100 M€ < CA < 500 M€) ont vu leur ratio augmenté respectivement de +0,29 et +0,14 point. On peut y voir un effet de rattrapage en réaction à la diminution des immobilisations constatée entre 2018 et 2020.

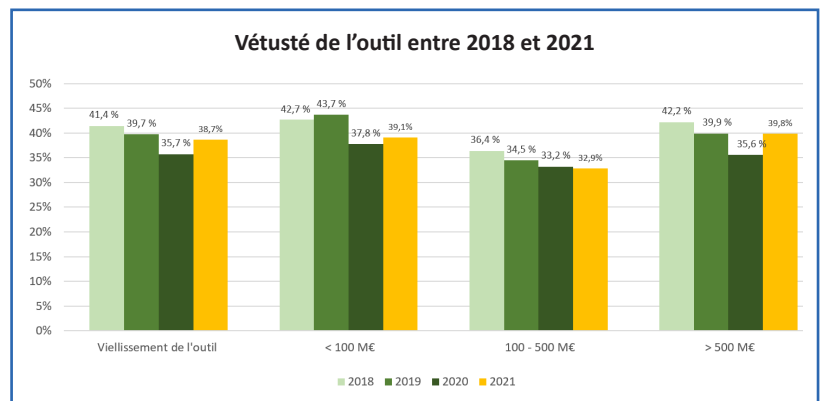


**Une rentabilité des capitaux employés stable au global, tirée par la performance des leaders du secteur coopératif.**

Le ROCE est en nette diminution entre 2020 et 2021, avec une baisse de -0,05 point, principalement concentrée sur les leaders (CA > 500 M€). Ces derniers voient leur ROCE passer de 4,08 % à 3,64 %. Au contraire, les plus petites structures réalisant moins de 100 M€ de chiffre d'affaires ont vu leur ROCE augmenter significativement de 1,38 % à 2,50 % entre 2020 et 2021. Les structures de taille intermédiaire (100 M€ < CA < 500 M€) ont ainsi pu endiguer la tendance baissière observée entre 2018 et 2019.

**Un vieillissement de l'outil élevé et en forte augmentation pour les leaders du secteur.**

Le vieillissement de l'outil, déjà nettement supérieur pour les coopératives que pour les sociétés de droit commercial, a augmenté au global entre 2020 et 2021, +2,98 points. L'année 2021 n'a pas permis aux leaders de renouveler leur outil, expliquant un vieillissement en hausse de 4,23 points. Dans le même temps l'outil des petites structures a souffert des difficultés liées à la crise sanitaire, conduisant à une augmentation de 1,28 point du vieillissement global entre 2020 et 2021.



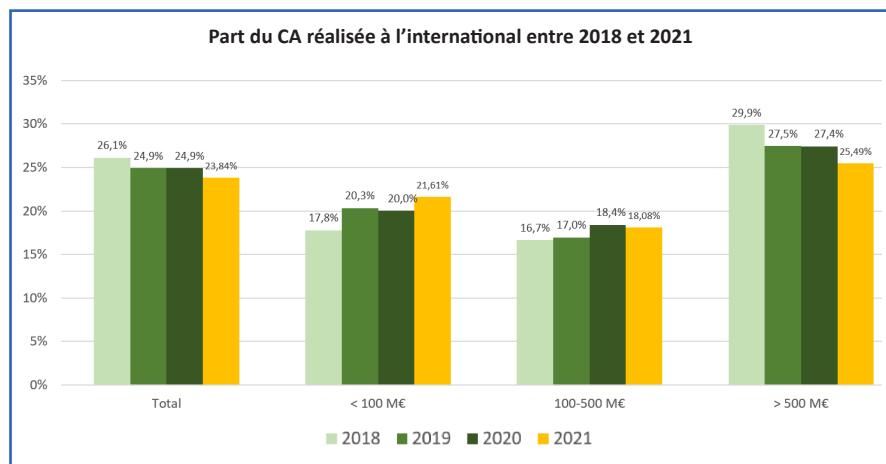
### Les évolutions attendues dans les données 2022/2023 :

La reprise relativement brusque de l'activité en 2021 a contribué à un premier mouvement d'inflation, lié au rebond de l'économie nationale et mondiale, mais aussi à une situation de tension structurelle sur les approvisionnements, plus spécifiquement sur les matières premières industrielles. L'année 2022 constitue un véritable basculement puisque le déclenchement du conflit entre l'Ukraine et la Russie constitue un véritable catalyseur de ces tensions observées en 2021, en provoquant une crise énergétique majeure touchant principalement les pays de la zone euro dont la France. Ainsi, l'activité des coopératives devrait être confrontée à une baisse de leurs marges opérationnelles avec cette envolée du coût de l'énergie, et ceci malgré une transmission progressive mais très partielle de ces hausses de coûts jusqu'au prix à la consommation. Certaines filières très exposées aux variations du prix du gaz (sucre, transformation de produits amylacés, poudre de lait) et de l'électricité (abattages) devraient particulièrement souffrir en 2022, et encore davantage en 2023 avec la révision à la hausse de leurs contrats d'énergie dans des proportions parfois démesurées.

## INTERNATIONAL (CA HORS FRANCE)

Face à 34% de part à l'international sur l'ensemble des industries agroalimentaires, le secteur coopératif affiche un taux de CA à l'export de 23,8%. L'année 2021 ne déroge donc pas à la règle ; les coopératives et groupes coopératifs sont sensiblement plus tournés vers les marchés français que les sociétés commerciales.

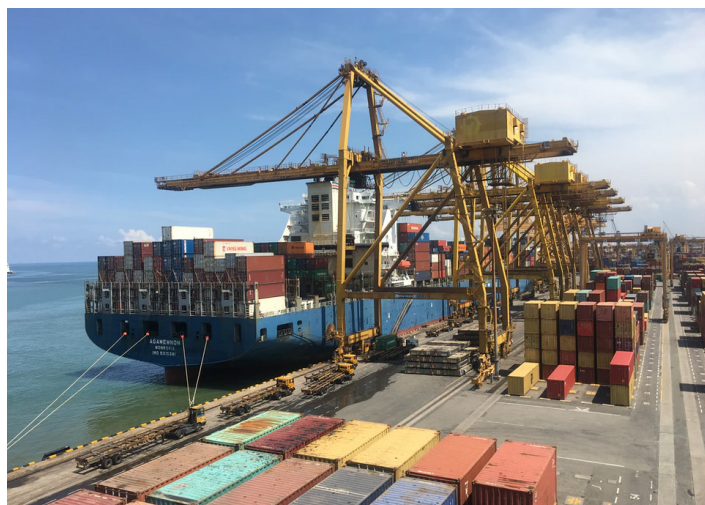
Comme nous l'avons constaté lors du précédent numéro, la part à l'international n'est en outre pas directement corrélée au chiffre d'affaires des coopératives, ce que notent également nos organismes partenaires sur des échantillons plus réduits. Les petites structures (CA < 100 M€) ont une part à l'international plus élevée que les structures moyennes dont le CA est compris entre 100 M€ et 500 M€ (21.61% contre 18,08%). Cela suggère que les plus petites coopératives occupent souvent des marchés de niche fortement internationalisés.



Après une année 2020 morose sur le plan des échanges extérieurs agroalimentaires avec un excédent de seulement 6,2 milliards d'euros, 2021 marque une relance significative avec un excédent de 8,2 milliards d'euros grâce, entre autre, à un dynamisme des secteurs céréaliers et viticoles à l'exportation, le secteur viticole contribuant à relever à lui seul les exportations agroalimentaires françaises de +2,5 milliards d'euros. 2022 se situe d'ores et déjà sur un sentier de croissance historique de son excédent commercial, à hauteur de 7,7 milliards d'euros sur les 9 premiers mois de l'année contre 5,5 en 2021 à la même période.

Sur le total des coopératives déclarant leur chiffre d'affaires à l'exportation, le chiffre d'affaires export 2021 est en léger recul de -300 millions d'euros par rapport à 2020, probablement du fait de la non prise en compte de l'ensemble de l'activité de l'année 2021 à la clôture des comptes, de la composition de l'échantillon d'entreprises et des contraintes qui ont continué de peser à l'exportation en 2021 pour certaines filières.

Au regard des chiffres du commerce extérieur annoncés pour 2022, il est cependant probable que ce chiffre d'affaires des coopératives à l'international sera révisé à la hausse.



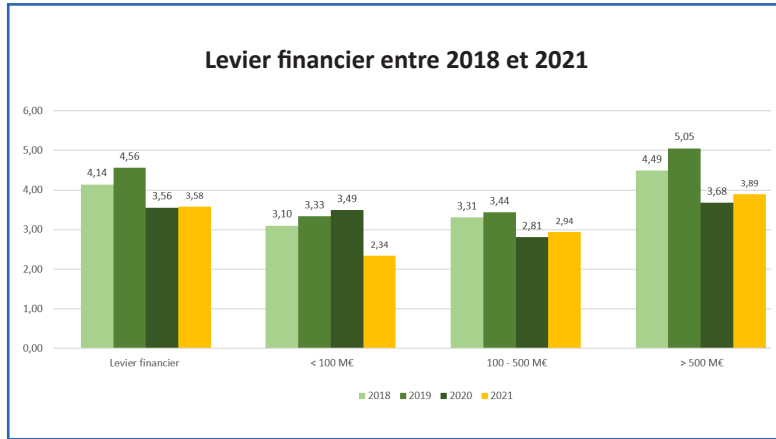
### Les évolutions attendues dans les données 2022/2023 :

Après le rebond de la demande mondiale observée en 2021, 2022 serait une année de retournement de la conjoncture provoqué par la guerre entre la Russie et l'Ukraine. À noter que les prix agricoles mondiaux, fortement déstabilisés par le conflit russo-ukrainien du fait du poids de ces deux pays dans les exportations mondiales de céréales, occasionnera d'un côté une hausse des résultats à l'exportation pour les opérateurs céréaliers, mais en contrepartie d'un important effet de ciseau sur les filières animales du fait du renchérissement du coût de l'aliment. De façon assez paradoxale, 2022 devrait se conclure par un record historique en valeur des exportations agroalimentaires françaises, mais avec des volumes de production stagnants voire déclinants. La contraction de l'activité économique et de la consommation, auquel s'ajoute les difficultés de production compte-tenu des phénomènes de ruptures dans les chaînes de production (tension et hausse de prix sur les approvisionnements en intrants, déficit de main d'œuvre, chute des récoltes et décapitalisation des cheptels) pèseront considérablement sur les résultats à venir en 2023.

## STRUCTURE FINANCIÈRE

L'évolution de la structure financière des coopératives et groupes coopératifs entre 2020 et 2021 est marquée par une nette augmentation de la dette financière sur l'ensemble du secteur coopératif agricole, excepté chez les plus petites structures réalisant moins de 100 M€ de chiffre d'affaires. Le ratio d'autonomie financière a quant à lui diminué sur tous les segments, ce qui explique la baisse de 0,20 point au global.

Le ratio EBITDA / Fonds propres est quant à lui remarquablement stable au global, malgré une augmentation du ratio pour les plus petites structures réalisant moins de 100 M€ de chiffre d'affaires.

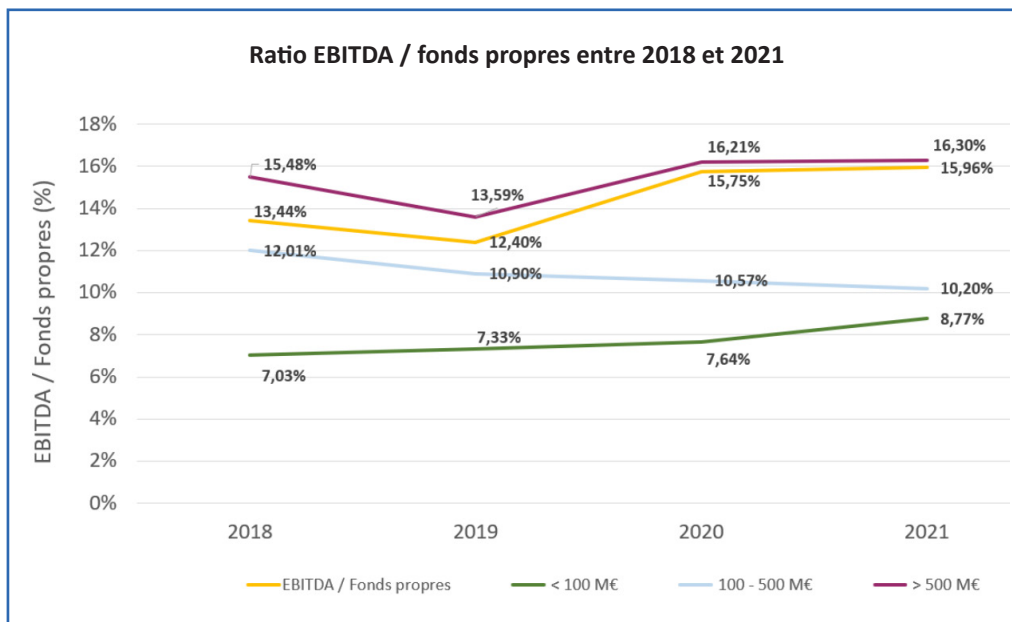
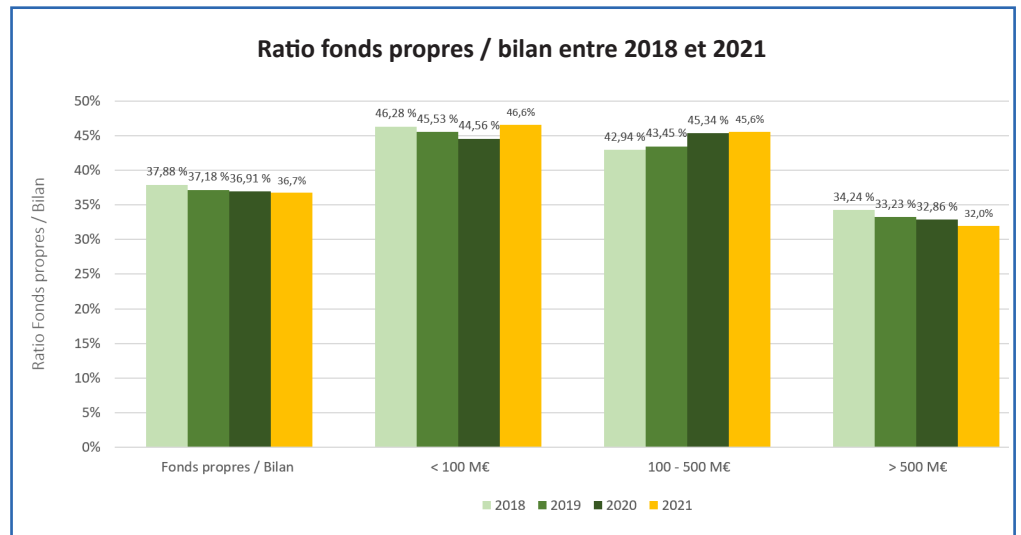


**Un levier financier stable malgré une très nette augmentation pour les plus petites structures.**

Entre 2020 et 2021, le levier financier des structures moyennes (100 M€ < CA < 500 M€) a atteint 2,94 contre 2,81 l'année précédente, et celui des leaders (CA > 500 M€) a atteint 3,89 contre 3,68 l'année précédente. Ces dernières ont donc accru leur endettement, à des niveaux restant soutenables toutefois. Au contraire, le levier financier des plus petites structures réalisant moins de 100 M€ de chiffre d'affaires a diminué de 3,49 à 2,34 ans, ce qui suggère que la santé financière des plus petites structures s'est paradoxalement améliorée en 2021.

**Un ratio d'autonomie financière stable, sauf pour les leaders.**

Le ratio d'autonomie financière globale est resté stable pour l'ensemble du secteur coopératif (-0,21 point). Cette stabilité se retrouve sur l'ensemble des segments. En effet, les petites, moyennes et grandes structures ont respectivement vu leur autonomie financière globale évoluer de +2 points, de 0,22 point alors que les leaders (CA > 500 M€), qui ont connu une diminution de -0,85 point entre 2020 et 2021.

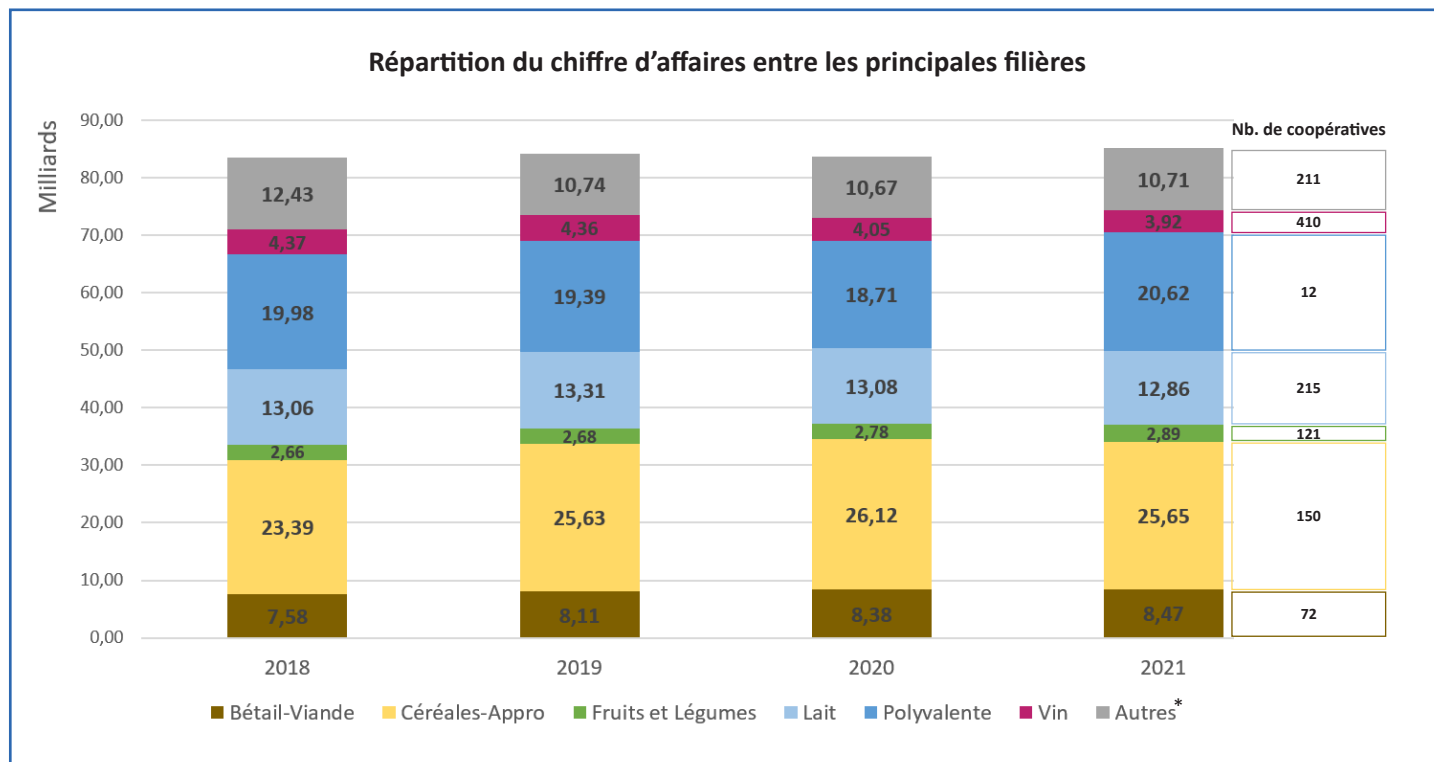


**Une légère progression du ratio EBITDA / Fonds propres.**

Le ratio EBITDA / fonds propres a diminué entre 2020 et 2021, -0,37 point, pour les structures moyennes dont le chiffre d'affaires s'établit entre 100 et 500 M€. Alors que le ratio global a gagné 0,20 point, notamment grâce à l'augmentation de 1,13 point observée pour les structures réalisant moins de 100 M€ de chiffre d'affaires. Pour les plus grandes structures (CA > 500 M€), le ratio est passé de 20,54% à 20,71% en 2021.

## ANALYSES SECTORIELLES

**Définition des métiers :** une activité est dite « principale » pour la coopérative lorsque son CA représente plus de 66% du CA total de la coopérative. Une activité est dite « dominante » lorsque son chiffre d'affaires représente entre 50% et 66% du chiffre d'affaires total de la coopérative. La coopérative est identifiée comme « polyvalente » lorsqu'aucune de ses activités ne représente plus de 50% de son chiffre d'affaires total.



\* Autres filières importantes (en CA) : distillerie, équipement, fleurs, forêt, huile insémination animale, lin/chanvre, miel, semence, sucre, tabac, volaille.



### Un bilan céréalier exceptionnellement contrasté

La campagne 2021/2022 sera indéniablement marquée en France par une sécheresse historique ayant amputé le potentiel de rendement et de qualité d'une partie de ses céréales, tout en faisant face à une envolée elle aussi historique du prix des céréales, l'équilibre du marché mondial ayant été déstabilisé par le conflit entre l'Ukraine et la Russie. Ces deux pays représentant à eux seuls plus de 20 % des principales exportations mondiales de céréales, le risque d'un déficit d'offre immédiat et à venir (compte-tenu du blocage des céréales ukrainiennes dans les ports de la mer Noire et des non-ensemencements dans les zones de combat) a provoqué une envolée des cours céréaliers, avec des pics à plus de 420 €/tonne de blé tendre et près de 380 €/tonne de maïs sur les cotations des marchés à terme. Ce retour de la volatilité sur les marchés a d'ores et déjà eu des premières conséquences financières sur les coopératives évoluant sur les marchés à terme, en accentuant notamment les besoins de trésorerie sur le court terme afin de couvrir le relèvement des appels de marges.

À cela s'ajoute donc des aléas climatiques majeurs qui ont frappé d'importants pays producteurs, contribuant à tendre d'autant plus les bilans mondiaux. Plus particulièrement, la France affiche une récolte de blé tendre correcte en quantité (34 millions de tonnes en 2022) mais décevant sur la qualité des grains, et une récolte de maïs largement impactée par la sécheresse estivale avec seulement 13 millions de tonnes collectées et des baisses de rendement jusqu'à -50 % dans les bassins du sud-ouest. Surtout, la filière devrait rencontrer une véritable problématique pour la campagne 2022/2023, puisque le risque de pénurie d'engrais compte-tenu de l'envolée du prix du gaz et des sanctions prises à l'encontre de la Russie, fournisseur majeur d'engrais et de produits intermédiaires nécessaires à la production d'engrais, influencera les stratégies de fertilisation et d'assolement des agriculteurs.

## ANALYSES SECTORIELLES

À noter que la campagne d'exportation, après avoir battu un record historique en 2021 à plus de 7 milliards d'euros de céréales exportées par les opérateurs français, serait très largement dépassé en 2022 où le montant des exportations affiche déjà un niveau de plus de 8,4 milliards d'euros sur le cumul des 9 premiers mois de l'année. Les tensions toujours opérantes sur les fondamentaux du marché mondial (demande chinoise et des pays du bassin méditerranéen élevée, retrait de l'offre ukrainienne) contribuent à maintenir des prix très hauts malgré des perspectives de récoltes mondiales très élevées à plus de 2,2 milliards de tonnes de grains pour la campagne 2022/2023.

### L'industrie laitière face à des tensions accentuées sur l'offre et l'énergie

La sortie de crise sanitaire en 2021 a contribué à normaliser l'activité laitière, notamment en réactivant les flux vers la Restauration Hors-Foyer (RHF). Toutefois, la filière avait été contrainte d'opérer à une gestion à la baisse des volumes collectés et transformés afin de passer le cap de la crise sanitaire. La relance de l'activité économique et des commandes, notamment à l'exportation pour les matières grasses, a contribué à fortement tendre les disponibilités industrielles. Malgré un prix du lait tiré à la hausse, l'envolée du coût de l'énergie et la sécheresse de l'été 2022 ont également contribué à une accélération de la décapitalisation et des arrêts d'activité de l'amont agricole. Le cheptel laitier se situait notamment sur une baisse de -1,8 % au premier semestre 2022. La filière industrielle se retrouve donc confrontée à un important renchérissement de la matière première laitière, ainsi que de ses coûts de production.

Les produits laitiers constituent la première branche agroalimentaire consommatrice d'énergie et plus particulièrement de gaz dont le prix a explosé avec la crise énergétique, et une importante utilisatrice de produits d'emballages divers dont les prix continuent de rester très élevés, d'autant plus que leurs cours sont fortement corrélés à ceux des hydrocarbures. Les menaces de délestage de gaz et d'électricité sur les sites industriels les plus consommateurs pourraient impliquer des pertes financières considérables dans un secteur où la transformation et la maîtrise de la qualité sanitaire du produit laitier, hautement périssable, doit s'effectuer en continu. L'équation financière de 2022 pour les industriels laitiers sera d'autant plus délicate à gérer avec un marché des produits de grande consommation (PGC) fortement déprimé avec la crise économique, et notamment sur le segment des produits bio qui connaît une forte décroissance. La valorisation du lait bio déclassé vers les produits de commodités industrielles permet, pour le moment, de limiter les dégâts grâce à un marché porteur à l'exportation. En fonction de l'orientation du mix-produit, l'année 2022 pourrait donc révéler une forte hétérogénéité des résultats économiques des coopératives laitières.

### Les filières viandes à la croisée des chemins

Les filières viandes sont confrontées à une accélération des tendances de décapitalisation des effectifs d'animaux, ainsi qu'à une problématique grandissante d'un ciseau de prix dont l'ampleur est encore difficilement imaginable tant la hausse du coût de l'aliment cumulée à celle de l'énergie pourrait avoir des impacts conséquents sur l'équilibre économique des éleveurs et des outils de transformation. Sur le premier semestre 2022, la baisse du cheptel bovin et porcin s'élève respectivement à -3,1 % et -2,5 % principalement pour ces raisons économiques. En plus de ces difficultés économiques, la filière volaille connaît une crise majeure depuis 2020 du fait d'un épisode d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) récurrent, occasionnant l'abattage de 21 millions de volailles en France entre 2021 et début 2022, et de 1,3 millions de volailles supplémentaires sur le deuxième semestre 2022.

Dans le mouvement d'inflation de l'année 2022, la hausse des prix à la consommation sur les produits carnés permet de seulement couvrir une partie des hausses supportées par l'amont agricole. Les coopératives présentes sur le maillon de la transformation et de l'abattage risquent de se retrouver dans une situation très délicate, compte-tenu de la raréfaction des animaux et des difficultés à négocier des hausses tarifaires avec la grande distribution, du fait de la non prise en compte de la hausse du coût de l'électricité (principal poste de charge énergétique) dans les négociations commerciales. À noter que le maillon intermédiaire des fabricants d'aliments du bétail (FAB) se retrouve aussi fortement exposé, compte-tenu de la baisse des commandes liée à la décapitalisation générale des effectifs d'animaux et de la hausse des intrants (céréales et énergie) qui constituent la très grande majorité de leurs coûts de production.

### La filière vin profite d'un dynamisme historique à l'exportation, malgré des inquiétudes sur le marché national

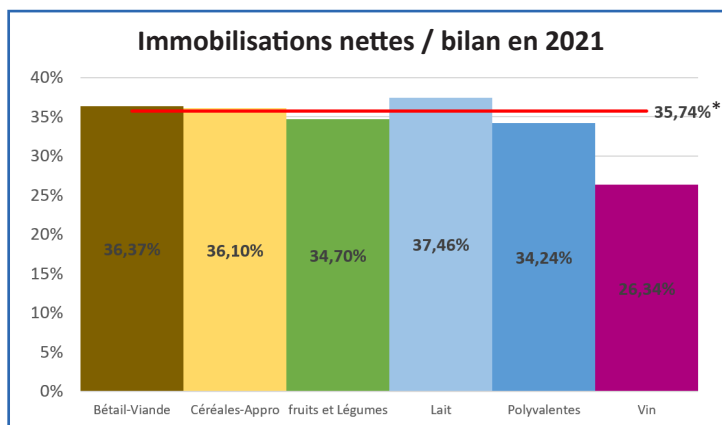
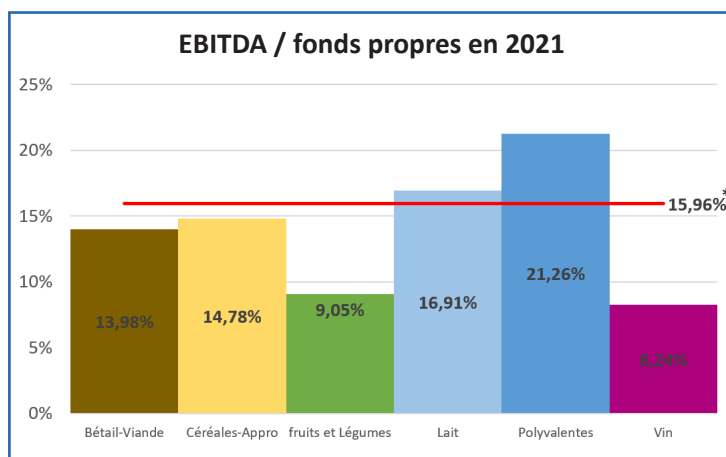
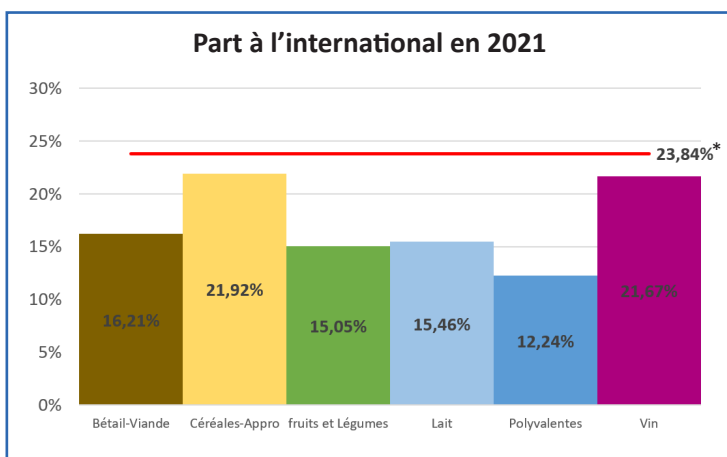
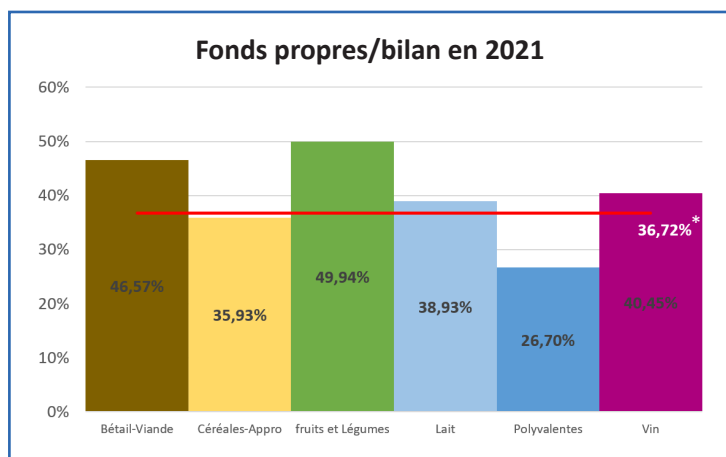
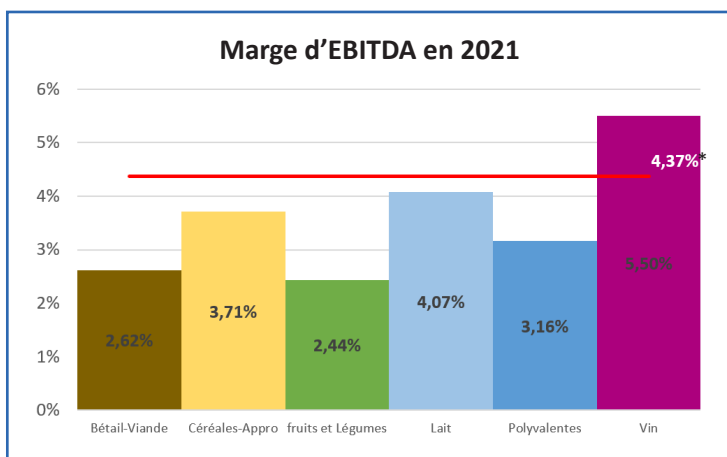
Après une année 2020 très difficile compte-tenu de la fermeture de nombreux débouchés rémunérateurs et d'une activité commerciale à l'exportation fortement réduite avec la crise sanitaire, la campagne 2021-2022 constitue à l'inverse une embellie pour la filière (du moins sur l'exportation) avec un niveau record d'expédition de vins en valeur à hauteur de 11 milliards d'euros rien que sur l'année 2021. Le premier semestre 2022 constitue un nouveau record avec des exportations s'élevant à près de 5,9 milliards d'euros (contre 5,2 à la même période en 2021). La levée des sanctions tarifaires américaines et la croissance économique de l'un des plus importants clients de la filière ne sont pas étrangères à ces très bons résultats, de même que la dépréciation de l'euro vis-à-vis du dollar observé sur le premier semestre 2022 a pu constituer un soutien supplémentaire de la demande à l'exportation pour les vins français. Cependant, la filière connaît plusieurs difficultés sur le marché national.

Plus précisément, les vendanges 2021 ont été parmi les plus basses dans l'historique de production viticole (37,8 millions d'hectolitres) et 2022 se situe en dessous de la moyenne quinquennale à 45,3 millions d'hectolitres, cependant avec une qualité au rendez-vous. La production est de plus en plus soumise aux aléas climatiques (grêles, sécheresses), occasionnant des pertes importantes sur certains secteurs géographiques et bouleversant les plannings de production avec des vendanges de plus en plus précoces. D'autre part, la possibilité d'une récession en France et en Europe risque de fragiliser d'une part les coopératives les plus orientées sur la grande distribution, le poste alcool faisant en premier les frais des arbitrages de consommation en temps de crise, et d'autre part celles qui ont un volume d'affaires important avec des clients historiques comme le Royaume-Uni, qui risque de rentrer en récession dès la fin de l'année 2022.

## ANALYSES SECTORIELLES

### Les polyvalentes entre relance et décisions stratégiques à risque

La période de l'après crise sanitaire et la relance économique de 2021 ont profité aux coopératives polyvalentes dont les résultats financiers étaient significativement fragilisés ces dernières années. La restructuration des activités et la relance des investissements ont permis aux entreprises de rationaliser le modèle d'activité et de renouer avec la rentabilité. Toutefois, la crise actuelle occasionne une inflation générale de l'ensemble des coûts de production pour ces entreprises aux activités diversifiées, et les difficultés supplémentaires rencontrées sur certaines filières par rapport aux aléas (palmipèdes gras avec l'influenza aviaire, manque de matières premières en viande avec la décapitalisation des cheptels) risquent d'accroître l'hétérogénéité dans la santé économique et financière de ces entreprises, et de mener une partie des entreprises à réviser leur stratégie d'investissement (voire se délester) des activités les plus en difficulté face à la conjoncture à venir.



\* Correspond à la moyenne.



## GLOSSAIRE

---

### PART À L'INTERNATIONAL :

*Calcul : Chiffre d'affaires réalisé hors de France/chiffre d'affaires.* Inclut les exportations depuis la France ainsi que les ventes réalisées par les filiales du groupe établies hors de France.

### MARGE BRUTE :

*Calcul : Chiffre d'affaires hors taxes – achats de marchandises et matières premières – variation des stocks.*

### MARGE INDUSTRIELLE :

*Calcul : Rentabilité d'exploitation (EBITDA)/valeur ajoutée (VA).* Le taux de marge industrielle permet de mesurer la part de la valeur ajoutée après paiement des charges de personnel et avant impôt. Elle traduit la part qui reste acquise à l'entreprise. Ce ratio permet d'évaluer la rentabilité d'exploitation d'une entreprise indépendamment des fluctuations du chiffre d'affaires liées à la volatilité des intrants.

### VALEUR AJOUTÉE :

*Calcul : Marge brute – charges externes.* La valeur ajoutée traduit le supplément de valeur donné par l'entreprise, dans son activité, aux biens et aux services en provenance des tiers.

### MARGE D'EBITDA :

*Calcul : EBITDA/chiffre d'affaires.* Il s'agit de la rentabilité financière du cycle d'exploitation, indépendamment de sa politique de financement et d'investissement.

### BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT :

*Calcul : Stocks + clients + autres créances exploitation et hors exploitation – Fournisseurs - autres dettes d'exploitation et hors exploitation.* Le besoin en fonds de roulement (BFR) d'une entreprise est la somme de son BFR d'exploitation et de son BFR hors exploitation. Le BFR d'exploitation représente le solde des emplois et des ressources d'exploitation (soit en simplifiant : stocks + clients - fournisseurs). Il correspond aux ressources mobilisées par l'entreprise pour financer son cycle d'exploitation (ou généré par celui-ci lorsque ce BFR est négatif).

### RENTABILITÉ DES CAPITAUX EMPLOYÉS (ROCE) :

*Calcul : Résultat opérationnel courant – impôt sur les sociétés/actif immobilisé net + besoin en fonds de roulement.* C'est le rapport entre l'accroissement de richesse et les capitaux investis, qui évalue si l'entreprise est en mesure de créer de la valeur. Il indique la rentabilité comptable des actifs mobilisés.

### CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT :

*Calcul : Résultat net +/- dotations récurrentes nettes aux amortissements et provisions immos +/- gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur +/- autres produits/charges nets calculés (plus-values, quote-part...).* La capacité d'autofinancement après frais financiers et impôts mesure l'ensemble des ressources internes générées par l'entreprise.

### FLUX D'INVESTISSEMENT :

*Calcul : Acquisitions nettes d'immobilisations (y compris cessions et dotations aux amortissements) – subventions d'investissement reçues – dividendes reçus – autres flux d'investissement.* C'est la part de la richesse produite (valeur ajoutée) consacrée à l'investissement chaque année. Le flux d'investissement doit également être apprécié sur plusieurs années.

### DISPONIBLE/PASSIF COURANT (LIQUIDITÉ IMMÉDIATE) :

*Calcul : Valeurs mobilières de placement + disponibilités/passif courant.* C'est la capacité à faire face au passif exigible à court terme, avec une trésorerie immédiatement mobilisable. C'est un indicateur de solvabilité à court terme.

### LEVIER FINANCIER (LEVERAGE) :

*Calcul : (Total dettes bancaires et financières – disponibilités)/EBITDA.* Durée théorique de remboursement de la dette financière nette, quelle qu'en soit l'échéance : elle indique la capacité de remboursement des dettes contractées.

### DETTE FINANCIÈRE NETTE :

*Calcul : Total dettes bancaires et financières – Disponibilités.* Il s'agit de la dette financière de l'entreprise retraitée de ses liquidités.

### ENDETTEMENT (GEARING) :

*Calcul : (Total dettes bancaires et financières – Disponibilités)/Fonds Propres.* Il met en évidence la solidité de la structure financière du groupe, au niveau de son bilan.

### RENTABILITÉ FINANCIÈRE BRUTE :

*Calcul : Rentabilité d'exploitation (EBITDA)/Fonds Propres.* Il met en évidence la création de valeurs en fonction des fonds propres mobilisés.

### RATIO DE VÉTUSTÉ :

*Calcul : Immobilisations corporelles nettes/Immobilisations corporelles brutes.* Il met en évidence le degré d'usure de l'appareil productif d'une entreprise.





**HCCA**  
Haut Conseil de la Coopération Agricole

Nos publications sont également disponibles en ligne :  
**[www.hcca.coop](http://www.hcca.coop)**

7ÈME ÉDITION - DÉCEMBRE 2022

